



## Litiges avec propriétaire logement meublé pour gite de france

Par lili, le 19/04/2010 à 11:29

Bonjour,

je me permet de venir chercher de l'aide auprès de vous car je suis dans une situation dont je ne sais plus comment m'en sortir.

j'ai 21 ans, et je suis étudiante.

en septembre je suis entré dans un logement afin de pouvoir poursuivre mes études.

c'est un logement certifié par les gites de france et meublé.

au début il n'y avait aucun problème avec le propriétaire, par la suite il se permit à plusieurs reprises de rentrer chez moi en mon absence (j'ai trouvé le chauffage éteint alors qu'il était allumé à mon départ), s'en est suivi le retrait de l'enclos de mon chien sans me prévenir à aucun moment. puis au mois de février le propriétaire m'a menacé oralement d'avoir 15 jours pour me débarrasser du chien ou elle me m'etait à la porte... (chien qui ne posait aucun problème).

bref j'ai donc quitté le logement, et elle a voulu faire effectuer l'état des lieux par un huissier. mon ami a assisté à l'état des lieux.

par la suite j'ai reçu le procès verbal de l'huissier et je l'ai contacté pour me donner la somme des dégâts. sa réponse était 250 euros HT.

le jour suivant je reçois un recommandé de mon ancienne propriétaire qui me demande la somme de 1245 euros pour les dégâts occasionnés.

elle s'est permise de faire changer des choses qui n'étaient pas stipulées dans le contrat et à mon avis a fait gonfler les factures (un abatant de WC à 67 euros, repeindre un petit radiateur pour 230 euros, nettoyer le sol et les appareils électriques d'un 35M2 pour 500 euros, et faire venir un électricien pour enlever le radiateur 170 euros).

de plus les gites de france lui ont donné la moitié de loyer qui m'etait dû sans m'en avertir. à l'entrée aucun état des lieux n'a été fait.

et pour finir je pensais être assuré pour mon logement puisque quand j'ai demandé au gîte si

il fallait prendre une assurance il m'ont répondu que non c'était inclus alors je n'ai pas souscrit d'assurance et j'apprend aujourd'hui qu'il n'y avait aucune assurance comprise.  
j'aurais grandement besoin de conseil car je ne connais rien au droit et je n'ai pas envie de me faire avoir car elle profite du fait que je sois jeune et sans connaissance du droit.  
en vous remerciant d'avance pour toutes vos réponses